



STATUT DU JOUEUR FEDERAL

SOMMAIRE

1

OBLIGATIONS DES CLUBS

2

SAISON 2021-2022 - PREREQUIS

SOMMAIRE

1

OBLIGATIONS DES CLUBS

2

SAISON 2021-2022 - PREREQUIS

OBLIGATIONS DES CLUBS

STATUT DU JOUEUR FEDERAL

- Art 1

Contrat : conclusion, notamment, par les clubs « *n'ayant pas le statut professionnel* » évoluant notamment en R1

Clubs de Régional 1 : 5 joueurs maximum sous contrat fédéral

- Art 5

Obligation d'homologation du contrat : en l'absence de l'homologation de la C.F.S.J le contrat ne sera pas considéré comme valable et le jouer n'est pas considéré comme fédéral

- Chapitre 2

Obligation de conclure un véritable contrat répondant aux obligations du Chapitre 2 du statut du joueur Fédéral

NOUVELLES OBLIGATIONS (NOUVEAUTES)

STATUT DU JOUEUR FEDERAL

- Art 5

Changement de statut : un joueur licencié dans un club X peut désormais signer un contrat fédéral dans ce même club après la période « normale » des mutations.

La date retenue par la FFF est **le 30 avril**.

Formalités : Transmission des dossiers via Footclub dans un délai de 15 jours post signature

DNCG : Transmission obligatoire des dossiers par la commission du Statut à la CFCC

OBLIGATIONS DES CLUBS (NOUVEAUTES)

STATUT DU JOUEUR FEDERAL

- Art 17 : Salaire minima

Fin du système des points : Salaire bruts – Obligation du SMC sur 12 mois (*même si le joueur ne fait que 11 mois dans le club*)

Salaire : Valeur du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) → La rémunération versée ne peut être inférieure ni au SMIC ni au SMC de la CCNS (article 12.6.2.1.).

OBLIGATIONS DES CLUBS

REGION ET DEPARTEMENT

AGE

Joueur entre 18 et 30 ans

LOCALITE

Origine guadeloupéenne ou résidence en Guadeloupe depuis plus de 6 mois

PROFESSIONNEL

Etablir soit un **plan de formation** soit un **projet de formation** soit un **projet professionnel** en prenant en compte leur niveau de qualification et leur projet personnel.

OBLIGATIONS DES CLUBS

LIGUE

ADMINISTRATIF

Transmission des éléments liés à la formation ou au projet professionnel

SALAIRE

Transmission tous les mois des bulletins de salaires des joueurs

CONTRAT

Transmission des contrats de travail aux services de la Ligue

SOMMAIRE

1

OBLIGATIONS DES CLUBS

2

SAISON 2021-2022 - PREREQUIS

SAISON 2021-2022 - PREREQUIS

RAPPELS

Comment conclure un contrat fédéral ?

1

PARTIE FEDERALE

FOOTCLUBS

Contrat généré sur footclubs à partir des données figurant dans la demande de licence.

1. Demande de licence
2. Demande de contrat fédéral
3. Imprimer le contrat pré-rempli
4. Signature par toutes les parties
5. Numérisation et transmission via footclub à la FFF
(avec toutes les pièces)

Pour obtenir la délivrance des licences et le contrat pré-rempli à imprimer, vous devez :

- cocher la case « joueurs fédéraux » sur Footclubs dans le Menu « Organisation » puis « Utilisateurs Footclubs » (cliquer sur le nom du Correspondant Footclubs). *Seul le Correspondant Footclubs peut réaliser cette opération ;*



The screenshot shows the 'Footclubs' website interface. The main navigation menu on the left includes 'Organisation', 'Licences', 'Educateurs', 'Joueurs Fédéraux', 'Compétitions', 'Autres clubs', and 'Divers'. The 'Organisation' menu is expanded to show 'Utilisateurs Footclubs' and 'Caractéristiques'. The 'Caractéristiques' page displays a list of checkboxes for user permissions. A red arrow points to the 'Joueurs fédéraux' checkbox, which is checked. A text box next to it reads: 'Cochez cette case pour que l'utilisateur sélectionné puisse avoir accès au menu "Joueurs fédéraux"'. Other checked boxes include 'Organisation', 'Licences', 'Educateurs', 'Compétitions', 'Centre de formation', and 'Projet Club'. The 'D.N.C.G.' checkbox is unchecked. The page footer contains a copyright notice for the Fédération Française de Football (FFF) from 1997-2019.

- saisir la demande de licence du joueur à l'aide du logiciel Footclubs accessible sur internet en optant pour les choix prévus à cet effet dans le menu « Licences » (« renouvellement » ou « demande » de licence amateur) ou « Joueurs Fédéraux » (contrat fédéral).

SAISON 2021-2022 - PREREQUIS

RAPPELS

Comment conclure un contrat fédéral ?

2

PARTIE CONTRACTUELLE

ADMINISTRATIF



CCNS
Convention Collective
Nationale du Sport

- Contrat fédéral = Véritable contrat de travail
→ *Application du Code du travail et de la CCNS.*
- Toutes les démarches liées à l'embauche d'un salarié
- Accompagnement possible (P.S.L, expert comptable...)

SAISON 2021-2022 - PREREQUIS

- Augmenter le nombre de clubs disposant de joueurs fédéraux
- Augmenter le nombre de joueurs fédéraux en Guadeloupe ;
- Continuer le travail d'insertion des jeunes guadeloupéens ;
- Renforcer la montée en puissance de la C.R.C.C ;
- Pérenniser le déploiement du dispositif : obtention de deux saisons d'expérimentation



FIN

